



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MONTPELLIER,
LE 10 NOVEMBRE 2016

CONTACT PRESSE

Anne Delestre

04 34 43 31 93

anne.delestre@umontpellier.fr

www.umontpellier.fr

Aux urnes, étudiants !

Le 15 novembre prochain, les étudiants de l'UM sont appelés aux urnes. Choisir ses représentants, défendre ses droits et ses idées, participer à la vie de l'université : tels sont les enjeux de ce scrutin.

« *Soyez acteurs de votre vie étudiante : votez !* » C'est en substance le message de Timothée Daniel, actuel vice-président étudiant de l'Université de Montpellier. « *Les représentants des étudiants devront débattre de sujets importants qui impactent la formation, les examens, la vie quotidienne de chacun. Les calendriers universitaires par exemple, mais aussi les modalités de contrôle des connaissances, la charte des examens ou des stages, les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives, les subventions aux associations...* »

Défendre les intérêts des étudiants

Elus aux 3 conseils centraux de l'université (conseil d'administration, commission de la formation et de la vie universitaire et commission recherche), les « représentants des usagers » ont une mission concrète au sein de ces trois instances : participer aux débats et y défendre les intérêts des étudiants. Leur mandat est d'une durée de 2 ans : les actuels représentants ayant été élus à la fin de l'année 2014, leur mandat arrive à terme.

Qui vote ?

- les étudiants ;
- les apprentis ;
- les stagiaires de formation continue.

Où, quand et comment voter ?

Le scrutin aura lieu **mardi 15 novembre, de 9h00 à 17h00**.

Des bureaux de vote seront implantés sur les différents sites de l'université.

Se munir de sa carte d'étudiant (ou à défaut d'un certificat de scolarité) ou d'une pièce d'identité.

Les usagers ne pouvant se déplacer dans l'un de ces bureaux le jour du scrutin peuvent voter par procuration.